

**Caisse de Chômage**  
compétente – personnelle – efficace

**UNIA**

# **Demander l'indemnité de chômage dans un Etat de l'UE**

Informations sur le formulaire PD U1

# Demander l'indemnité de chômage dans un Etat de l'UE

## Qu'est-ce qu'un PD U1?

Le formulaire PD U1 est requis pour demander une indemnité de chômage dans un Etat de l'UE. Sur ce formulaire figure la durée de votre activité lucrative en Suisse, et le montant de votre salaire. Il est établi par une caisse de chômage suisse.

## Qui en a besoin?

Les citoyen-ne-s de l'UE qui ont travaillé en Suisse et qui souhaitent s'inscrire au chômage dans un Etat de l'UE ont besoin d'un formulaire PD U1. Celui-ci atteste des périodes d'emploi qu'ils ont acquises en Suisse afin qu'elles soient prises en compte à l'étranger.

## Quels papiers devez-vous fournir?

Vous devez remettre les documents suivants à votre caisse de chômage:

- » Formulaire «Demande d'établissement d'un PD U1»<sup>1</sup>
- » Formulaire «Attestation de l'employeur internationale»<sup>1</sup>

**Attention:** Il vous faut une attestation de l'employeur de chaque entreprise pour laquelle vous avez travaillé en Suisse. Le nombre d'années de travail en Suisse dont vous devez justifier diffère en fonction du pays d'origine. Vous trouverez des informations à ce sujet à la deuxième page du formulaire «Demande d'établissement d'un PD U1».

- » Décomptes salariaux ou certificats de salaire des 3 dernières années
- » Copie de votre passeport ou carte d'identité

1) Vous trouverez ces formulaires sur [www.unia.ch/fr/caisse-de-chomage/international/citoyens-ueaele](http://www.unia.ch/fr/caisse-de-chomage/international/citoyens-ueaele)

## Où envoyer vos documents?

Si vous avez déjà perçu une indemnité de chômage en Suisse, vous demanderez le PD U1 à la caisse de chômage qui s'est occupée de votre dossier pendant votre période de chômage. Dans le cas contraire, vous pouvez vous adresser à la caisse de votre choix. Vous trouverez les adresses de tous les offices de paiement d'Unia sur [www.unia.ch/fr/caisse-de-chomage/liste-offices-de-paiement](http://www.unia.ch/fr/caisse-de-chomage/liste-offices-de-paiement).

## Faites votre demande assez tôt!

Commandez le PD U1 assez tôt – dans l'idéal pendant la période de préavis de licenciement. L'indemnité de chômage n'est pas versée de façon rétroactive, mais seulement dès le moment de l'inscription. Par conséquent, il faut vous inscrire au chômage le plus tôt possible dans votre Etat de résidence. Sinon, vous perdrez une partie de vos indemnités journalières.

Lorsque la caisse de chômage aura reçu l'intégralité de vos documents, elle établira votre PD U1 dans un délai d'une semaine. Vous avez aussi la possibilité de commander le formulaire si vous habitez déjà à l'étranger.

## Des questions?

Informez-vous auprès de [www.unia.ch/fr/caisse-de-chomage](http://www.unia.ch/fr/caisse-de-chomage) ou contactez un office de paiement de la Caisse de chômage Unia.